



BELGIAN COLLEGE OF EMERGENCY PHYSICIANS (BeCEP)



Erkende beroepsvereniging – Union professionnelle reconnue

Kroonlaan 20, 1050 Brussel – Avenue de la Couronne 20, 1050 Bruxelles

☎ 02/649.21.47 - 📠 02/649.26.90 - info@vbs-gbs.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FACTURATION AUX URGENCES

Le sous-financement des hôpitaux de manière générale, et en particulier des services d'urgences, est bien connu des autorités et du secteur. La réglementation liée à la nomenclature (la manière dont les prestations peuvent être portées en compte) est en outre particulièrement complexe. Pour pouvoir survivre tout en offrant les soins nécessaires, les hôpitaux réalisent une facturation optimale dans les limites du cadre législatif. Les mêmes prestations médicales nécessaires pour aider les patients aigus ne peuvent pas toujours être portées en compte ; cela dépend en effet du prestataire ou de la personne qui prend la responsabilité du traitement, de la provenance du patient et de sa destination. En tout état de cause, malgré ces difficultés, tous les patients pris en charge aux services d'urgence – c'est un fait – reçoivent tous les soins aigus nécessaires grâce au professionnalisme de l'ensemble de l'équipe des urgences.

Afin de remettre de l'ordre dans la réglementation et de traiter les problèmes qui en découlent, l'union professionnelle des médecins urgentistes (BeCEP) avait déjà formulé une proposition en 2012 à l'INAMI pour prendre en compte de manière simple et transparente tous les éléments qui doivent garantir une couverture des coûts justifiée. À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réactions positives, qui doivent permettre de continuer la réflexion dans ce sens. Entretemps, les propositions ont déjà été communiquées au centre d'expertise (KCE) afin que celles-ci – après évaluation critique – puissent être prises en considération dans ses recommandations. Nous constatons d'ailleurs que nos propositions d'alors concordent tout à fait avec les objectifs du gouvernement actuel.

Nous visons à une solution constructive et viable pour nos services d'urgences au bénéfice de la population et nous y apporterons notre collaboration si nous sommes invités à la table des négociations.

Cette collaboration nous semble essentielle, ne serait-ce que pour assurer une image plus réaliste de la médecine d'urgence et pour ramener à leurs justes proportions les discours alarmistes éveillant à tort des suspicions vis-à-vis du secteur. En effet, nous avons récemment lu dans le rapport officiel de la Commission de planification, reprenant des informations provenant de diverses sources gouvernementales, que la médecine d'urgence était responsable du dépassement du budget de la nouvelle nomenclature réanimation de 2012 à hauteur de 40 millions d'euros. Initialement, l'INAMI avait lui aussi envisagé cette piste et avait même mis en œuvre des mesures, mais après examen au Conseil Technique Médical, il a conclu que le dépassement ne provenait pas des services d'urgences. Malheureusement, cette information n'est pas parvenue aux instances gouvernementales compétentes, qui doivent définir des politiques sur la base d'informations dépassées.

Au nom du Belgian College of Emergency Physicians,

Jan Stroobants,
Président